



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 01057

Numéro SIREN : 347 384 570

Nom ou dénomination : BOULANGER

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2016 sous le numéro de dépôt 8752

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing Cedex

BOULANGER SJ EC
Le Hub
avenue de la Motte
59810 Lesquin

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : BOULANGER

Numéro RCS : 347 384 570

Forme Juridique : Société anonyme

Numéro Gestion : 1992B01057

Adresse : avenue de la Motte
59810 Lesquin

Numéro du Dépôt : 2016R008752 (2016 8771)

Date du dépôt : 30/05/2016

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

Date de l'acte : 22/04/2016

1 - Décision : Renouvellement(s) de mandat(s) de commissaire(s) aux comptes

2 - Décision : Changement(s) de commissaire(s) aux comptes

Délivré à Lille Métropole le 8 juin 2016

Le Greffier,



30 MAI 2016

2016 R 00 8752

BOULANGER

SA AU CAPITAL DE 36 649 970 €
SIEGE SOCIAL : LE HUB – AVENUE DE LA MOTTE
59810 LESQUIN

347 384 570 RCS LILLE METROPOLE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 22 avril 2016**

L'AN DEUX MILLE SEIZE,
LE VINGT DEUX AVRIL,
A NEUF HEURES.

Les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société, sur la convocation en date du 6 avril 2016 qui leur a été faite par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée en entrant dans la salle de réunion.

Monsieur Francis CORDELETTE, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée.

Personne n'ayant accepté cette fonction, il n'est pas procédé à la désignation d'un Scrutateur.

Madame Emilie CIMENTI est désignée Secrétaire par le Président.

Le bureau, ainsi constitué, certifie la feuille de présence qui fait apparaître que le quorum requis par la loi et les statuts est atteint. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

Sont présents / absents & excusés :

Commissaires aux Comptes	Convoqué par	Présent	Absent & Excusé
AINE & DELDIQUE Associés, Représentés par Rémy AINE	LRAR en date du 6 avril 2016	X	
PWC AUDIT SA, Représentés par Philippe AERTS	LRAR en date du 6 avril 2016	X	

Sont présents / absents & excusés :

Représentants du Comité Central d'Entreprise	Convoqué par	Présent	Absent & Excusé
Madame Nathalie COUVREUR	Lettre simple en date du 6 avril 2016		X
Madame Evelyne DESCAMPS	Lettre simple en date du 6 avril 2016		X
Madame Dominique HUZLER	Lettre simple en date du 6 avril 2016	X	
Monsieur Pascal RIVASSOU	Lettre simple en date du 6 avril 2016	X	

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires les documents prévus par la loi.

Il déclare, par ailleurs, que l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe, les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes ainsi que la liste des Actionnaires ont été tenus à la disposition des Actionnaires au siège social à compter de la convocation et qu'aucune demande de consultation ou d'envoi de documents dans les formes et conditions prévues par la loi n'est parvenue à la Société dans les délais impartis. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015 ;
- examen et approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 ;
- affectation du résultat ;
- quitus aux Administrateurs ;
- autorisation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du code de commerce ;
- jetons de présence ;
- constat de la fin de mandat d'un Commissaire aux Comptes Titulaire et nomination ;
- constat de la fin de mandat d'un Commissaire aux Comptes Suppléant et nomination ;
- questions diverses ;
- pouvoir pour les formalités.

Monsieur le Président donne lecture à l'Assemblée des rapports du Conseil d'Administration et des rapports de commissariat.

Puis, Monsieur le Président ouvre la discussion. Le Président répond aux questions et donne des précisions complémentaires puis, les Actionnaires s'étant déclarés suffisamment informés, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après présentation du rapport du Conseil d'Administration et lecture du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels ainsi que le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir un bénéfice de 42 980 893 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

- à titre de dividende	12 906 025.15 €
- le solde, au compte « report à nouveau »	30 074 867.85 €
TOTAL	42 980 893.00 €

En conséquence, le dividende distribué au titre de l'exercice 2015 s'élèvera à 12 906 025,15 €, soit la somme de 4,93 € par action. Le Conseil d'Administration vous propose de déléguer au Directeur Général les pouvoirs nécessaires à la fixation de la date de mise en paiement du dividende. La date de mise en paiement interviendra au plus tard le 30 septembre 2016.

Conformément au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts, ce dividende sera éligible à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes par action mis en paiement au titre des trois exercices précédents ainsi que l'abattement correspondant a été le suivant :

	Dividendes	Abattement
2012	1,97€	0,788 €
2013	3,75 €	1,50 €
2014	3,85 €	1,54 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clos le 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, déclare approuver les termes de ce rapport et les conventions qui y sont énoncées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : JETONS DE PRESENCE

L'Assemblée Générale décide de fixer le montant de l'enveloppe de jetons de présence à soixante mille euros (60 000) € par exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : CONSTAT DE LA FIN DE MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET NOMINATION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, représenté par Monsieur Philippe AERTS arrive à échéance à l'issue de la présente réunion et procède à sa nomination à sa propre succession pour un nouveau mandat de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION : CONSTAT DE LA FIN DE MANDAT D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT ET NOMINATION

L'Assemblée Générale constate que le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Yves NICOLAS arrive à échéance à l'issue de la présente réunion et le remercie.

L'Assemblée Générale procède à la nomination de Monsieur Jean Christophe GEORGHIOU, né le 4 mai 1965 à Grenoble, de nationalité française et demeurant professionnellement au 63, rue de Villiers à NEUILLY SUR SEINE (92208-Cedex) en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant pour un mandat de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Monsieur Jean Christophe GEORGHIOU a fait savoir qu'il acceptait ces fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION : QUESTIONS DIVERSES

. RATIFICATION DES COOPTATIONS D'ADMINISTRATEURS INTERVENUES EN COURS D'EXERCICE

L'Assemblée Générale, en tant que de besoin, ratifie la cooptation de Madame Anne VANDENDORPE dans le mandat laissé vacant à la suite de la démission de Madame Gaële WUILMET et la cooptation de Monsieur Eric SURDEJ dans le mandat laissé vacant à la suite de la démission de Monsieur Eric LEFRANC.

. POINT SUR LA MARCHE DES AFFAIRES

L'Assemblée Générale, en tant que de besoin, donne acte au Président et au Directeur Général de l'information faite sur la marche des affaires en début de séance et des informations reprises dans le rapport de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

Francis CORDELETTE



La Secrétaire

Emilie CIMENTI

